



Le mardi 2 décembre 2025

Communiqué de presse

La CGT dénonce la faillite annoncée du Cerema dès 2027

La destruction de l'ingénierie publique compromet l'avenir des territoires. Et au Cerema comme au niveau national, c'est aux agents en bout de chaîne qu'on présente la note. Au fil des restructurations et des coupes budgétaires, l'établissement au service des territoires - dont la cessation de paiement est prévue en 2027 - s'en prend aux conditions de travail de ses agents.

Le Cerema, un acteur inutile pour les territoires ?

L'augmentation croissante des risques naturels (inondations, canicules...), la complexification des politiques publiques, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, de mobilités, de gestion des infrastructures ou du patrimoine immobilier, rendent pourtant « indispensable » l'appui transversal du Cerema auprès des acteurs locaux.

Les collectivités sont en première ligne dans l'aménagement des territoires, et la gestion des risques naturels et climatiques, mais elles ont besoin d'outils et toutes ne disposent pas de l'expertise technique, de l'ingénierie ou du budget pour protéger les populations.

Le Cerema, établissement public sous la tutelle de nombreux ministères¹, est un patrimoine public. Ses équipes sont présentes sur tous les territoires de l'Hexagone et des Outre-mer.

Son objet est simple : accompagner l'État pour élaborer les politiques publiques, accompagner les collectivités dans leur mise en œuvre de plus en plus complexe. Il soutient aussi fortement l'innovation publique comme privée.

Concrètement, le Cerema accompagne plus de 1 000 collectivités françaises sur des actions prioritaires telles que : l'entretien des ponts (dont 43 % nécessite des interventions rapides) et des routes, la prévention des inondations, l'accompagnement des territoires ruraux et urbains, la préservation des ressources (eau, sols, matières premières)... Les collectivités saluent l'importance et l'efficacité de l'appui du Cerema dans leurs projets.²

Un établissement sans cesse malmené par les contraintes budgétaires

Créé en 2014, le Cerema n'a cessé de voir ses moyens réduits, de même que ses effectifs : il a perdu 41 millions d'euros soit (18 % de dotation de l'État de 2014 à 2025) et il est à nouveau question de retirer 5,9 millions en 2026, voire davantage car ce chiffre augmente chaque semaine.

¹ Le Cerema est sous tutelle conjointe des ministres chargés de la Transition écologique, des Transports, de l'Aménagement du territoire, de la Ville et du Logement.

² Voir rapport d'activité 2024 : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/rapport-activite-2024>

« Alors qu'il est confronté à une impasse budgétaire, de façon incompréhensible, le Cerema semble être puni d'avoir été un "bon élève" »³

La conséquence : le Cerema doit trouver toujours plus de fonds propres (ils ont doublé depuis 2018), ce qui met en péril ses missions de service public, notamment auprès des collectivités les moins outillées en ingénierie. En 2025, les déplacements des agents sont même refusés. Comment travailler avec des territoires dans lesquels on ne peut se rendre ? Comment faire évoluer l'expertise sans rencontres avec les pairs et les territoires ?

Ses effectifs sont réduits en permanence : baisse de - 20 % depuis 2016 (soit 657 ETP en moins), avec 10 % d'activité en plus. Le nombre de contrats précaires ne cesse d'augmenter.

La conséquence : L'attractivité de l'établissement est en baisse, les compétences sont difficiles à pérenniser, les équipes sont en sous-effectif permanent, cela met en péril les missions du Cerema.

Au final, Pascal Berteaud, Directeur général du Cerema, a annoncé au Conseil d'administration du 21 octobre 2025 :

- **Une cessation de paiement en 2027,**
- **La suppression de 48,5 ETP en 2026,**
- **Un changement de règlement intérieur du temps de travail (RITT), visant à ne plus compter toutes les heures de travail réalisées, afin de récupérer 40 ETP en travail non rémunéré.**

La CGT dénonce la mise en faillite du Cerema par L'État

Les rapports parlementaires et amendements – bien souvent ineptes – se succèdent et le Cerema continue de sombrer.

Le Cerema, comme le reste des services publics, est-il une variable d'ajustement d'une politique néolibérale inconséquente ?

Les ministres de tutelle du Cerema⁴ doivent prendre la mesure des enjeux. Le sacrifice du Cerema aura un coût sociétal, économique, écologique et politique.

La CGT demande la pérennisation des missions, une augmentation conséquente des moyens humains et financiers pour faire face aux besoins des territoires, aujourd'hui et dans les années à venir.

Contact presse

Bruno PIEL : 06 63 33 65 87

³ Note de présentation de la Mission « Écologie, développement et mobilité durables » - Programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie », pour examen par la commission des finances le mercredi 19 novembre 2025. Rapporteur spécial : Vincent CAPO-CANELLAS

⁴ Cf. note n°1.